



Continuité piscicole : Première rivière de contournement sur notre bassin versant

Les seuils de Duts et Rivier ont été identifiés comme prioritaires pour leur équipement d'un dispositif de franchissement et ont donc été classés au titre du Grenelle de l'Environnement. Le site à aménager comprend donc deux seuils consécutifs qui se situent sur la rivière Anzon, rivière de première catégorie piscicole, sur la commune de St Laurent-Rochefort au lieu-dit « Collet ». Ils sont positionnés en bordure de la route RD1089 (longeant l'Anzon) qui permet de relier Boën à Noirétable.



L'aménagement de ce franchissement piscicole rentre dans le cadre du nouveau Contrat-Rivières Natura 2000 Lignon du Forez.

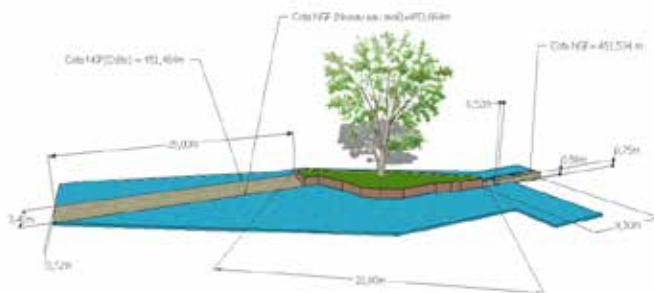
L'Anzon étant classé à la fois liste 1 et 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement du bassin Loire-Bretagne, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique et tout ouvrage déjà existant doit assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs d'ici 2017.

D'autre part, en application de l'article L 214-18 du code de l'environnement, qui stipule que tout ouvrage dans le lit d'un cours d'eau doit comporter un dispositif fixe permettant de maintenir dans le lit du cours d'eau un débit garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces piscicoles.



Le seuil Rivier

Le seuil « Rivier » (ANZ_57) est un ouvrage en pierres hourdées. Sa hauteur de chute d'eau est de 0,72 m. La largeur du seuil est de 26 m. L'ouvrage est en bon état. Ce seuil permet la prise d'eau qui donne naissance à un bief en rive gauche d'une largeur de 2 m et long de 700m. Actuellement, le débit minimum biologique est assuré grâce à une échancrure de 58 cm de profondeur par 52cm de large. Cette échancrure a été réalisée le 26/08/1999 dans le but de laisser passer à la rivière le débit réservé.



Le seuil Rivier

Le seuil « les Duts » (ANZ_58) est un ouvrage en pierres hourdées. Sa hauteur de chute d'eau à l'étiage est de 0,96 m. La largeur du seuil est de 12,6 m. L'ouvrage est en bon état même s'il comporte une légère dégradation en rive droite. Il n'y a pas de prise d'eau sur ce seuil mais la solution de l'arasement n'est pas envisageable compte tenu du fait que le seuil est plutôt en bon état et que sa destruction pourrait provoquer un phénomène d'érosion régressive qui déstabiliserait l'autre seuil qui se situe seulement à quelques mètres en amont. Ce dernier ayant quant à lui un usage par son bief (microcentrale hydroélectrique).

Mise en œuvre du projet :

Cette rivière de contournement aura une longueur 57 m pour un débit de 159 l/s et une pente de 2%. Son tracé reprendra plus ou moins l'actuel lit de débordement. Elle sera constituée d'une succession de 17 bassins de 2m de large pour 3 m de long. Cette rivière sera creusée directement dans le substrat, les berges latérales seront stabilisées par des branches de saules (technique de tressage) et la paroi aval de chaque bassin sera réalisée par l'empilage de 4 rondins de bois de 20 cm de diamètre. Ces rondins auront une longueur de 4 mètres afin d'être ancrés d'au moins 1 mètre de part et d'autre dans la berge. En conditions d'étiage, on aura une hauteur d'eau moyenne à l'intérieur des bassins d'environ 45 cm. l'ouvrage sera franchissable même pour les espèces benthiques comme le chabot. L'entrée et l'amont de l'ouvrage seront protégés. Il pourra contenir l'eau pour les petites et moyennes crues. La restitution aval de la rivière (qui est le lieu d'entrée des poissons) se fera le plus proche du pied du seuil afin de créer un courant d'appel et ainsi d'être le plus efficace possible.





Rencontres de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Après une année d'interruption, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a de nouveau organisé les rencontres des animateurs territoriaux et des techniciens de rivières, avec plus de 150 participants. Elles se sont déroulées à La Tessouale (49) à côté de Cholet les 14 et 15 octobre. Xavier de VILLELE, Franck BOUCHARAT et Fred MARTEIL, pour le SYMILAV, y ont participé, accompagnés par l'équipe du SIMA Coise, Yves PIOT, Justine LAGREVOL et Sandy CHOSSONNERY. La première matinée a été consacrée aux actualités de l'Agence, avec au programme :

-Plan National d'Actions milieux humides

-Projet de loi « Biodiversité »,

-Plan Ecophyto 2,

-Instruct° gouvernementales Gestion Quantitative,

-SDAGE 2016-2021,

-10^{ème} Programme révisé,

-Loi NOTRe et compétence GEMAPI

-Renouvellement de contrat territorial

On retiendra particulièrement l'annonce faite par la directrice des politiques d'interventions, concernant l'évolution des taux d'aides qui changeront à partir du 1^{er} janvier 2016 :

	Nature des opérations	10 ^{ème} Programme adopté en Octobre 2013	10 ^{ème} Programme révisé (Conseil d'administration du 08 Octobre 2015)
Taux de base	Opérations qui répondent aux demandes des usagers sans être directement liées à l'atteinte du bon état des eaux	35 %	40 %
Taux majoré	Opérations qui concourent à l'atteinte du bon état des eaux, ou qui répondent à une volonté forte du législateur.	50 %	60 %
Taux maximal	Opérations prioritaires indispensables à l'atteinte du bon état des eaux identifiées dans le Grenelle ou des plans nationaux.	70 %	80 %

Des ajustements de modalités seront présentés au conseil d'administration du 29 octobre 2015.

Il est toujours très intéressant de participer à ces journées et d'être en contact direct avec l'agence, afin d'échanger et faire remonter nos préoccupations de terrain. De nombreuses informations sont données que l'on peut aussitôt contextualiser et intégrer à notre procédure en cours.

L'après-midi était organisé autour de deux ateliers :

-Milieux aquatiques

-Pollutions diffuses

S'appuyant sur des retours d'expériences, ces ateliers permettent d'échanger, et d'élargir son regard à partir d'approches techniques multiples et souvent innovantes.

La deuxième journée était consacrée, en continuité des ateliers de la veille, à des visites de réalisation in situ. Cette phase de terrain est toujours très appréciée des participants





Actualité au fil de l'eau

Recrutement équipe rivière

Deux nouveaux recrutements ont eu lieu au sein de l'Atelier Chantier Insertion (équipe Rivière) début octobre. Il s'agit de Robert CARTON de Sail sous Couzan et Thibault MARTINON de Poncins. Tout deux sont recrutés pour un CDDI d'un an en remplacement de Karl TOLBANOS et Damien ROCHE, à qui nous souhaitons une bonne continuation dans leurs nouvelles missions. Nous sommes heureux qu'ils aient pu avoir une sortie positive de notre dispositif : Damien intègre l'école de gendarmerie et Karl prend des fonctions d'assistant de vie scolaire.

Préparation de Chantiers : ca va tronçonner !

L'hiver sera riche en travaux de restauration de ripisylves avec de nombreux travaux programmés. Après la phase d'information des propriétaires et le retour des conventions de travaux, plusieurs tronçons de cours d'eau vont prochainement bénéficier de l'intervention de l'équipe rivière du syndicat. Il s'agit notamment de sections de berges sur le Ruillat et le Champeau à Champdieu, la Madeleine à Montbrison, le Vizézy dans sa traversée urbaine de Montbrison.



Travaux paysagers de gestion de ripisylve sur le Vizézy

Un petit tronçon de la ripisylve du Vizézy, a bénéficié d'un jardinage (gestion paysagère de la ripisylve) sur les berges du quartier des anciens abattoirs entre Montbrison et Savigneux (Proche de la station d'eau potable). Cette opération apporte aux riverains une meilleure visibilité du cours d'eau et ré-ouvre la rivière sur la ville au droit du pont situé sur la Rue de la République.

Réhabilitation des assainissements non collectifs : un taux d'aide à 60 %

Annoncé lors des rencontres des techniciens de rivières et animateurs territoriaux organisées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le taux majoré des aides de l'agence **passera à 60 %** à partir du 1^{er} janvier 2016. Cette augmentation du taux d'aide pourrait permettre d'encourager de nouvelles demandes de subvention dans le cadre de projets de réhabilitation, d'autant plus que le plafond subventionnable passerait à 8500 € au lieu de 8000 € actuellement. Cette proposition devrait être validée le 29 octobre prochain en Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne... A suivre...

